



**PETITIONNAIRE :**

**CAMPING LE CALIFORNIA**

**CHEMIN DE LA PAREE VERTE**

**85 160 SAINT JEAN DE MONTS**

**DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE**

-----

**PROJET D'EXTENSION DU CAMPING LE CALIFORNIA**

-----

**SAINT JEAN DE MONTS (Vendée)**

Réf. : 2015-11-10 EM

**AUTEUR : E.MESSAGE**

**CORRECTEUR : D.PIERRE**

**TRANSMISSION :**

- Mr DONNADIEU – Envoi numérique – 17/12/2015

- Mr AUBE – Envoi numérique – 17/12/2015

Décembre 2015

## I- INTRODUCTION

---

Monsieur DONNADIEU, propriétaire du camping Le California souhaite augmenter la capacité d'accueil de son établissement. Dans le cadre de ce projet, notre bureau a été sollicité pour réaliser les études environnementales réglementaires destinées à accompagner le dépôt du permis d'aménager.

Le camping actuel comporte 225 emplacements répartis dans un environnement arboré d'environ 4,2 ha.

Il projette aujourd'hui d'étendre le camping sur la parcelle située à l'Ouest, référencée au cadastre sous le numéro 39 de la section CZ, pour une emprise d'environ 3000 m<sup>2</sup>.

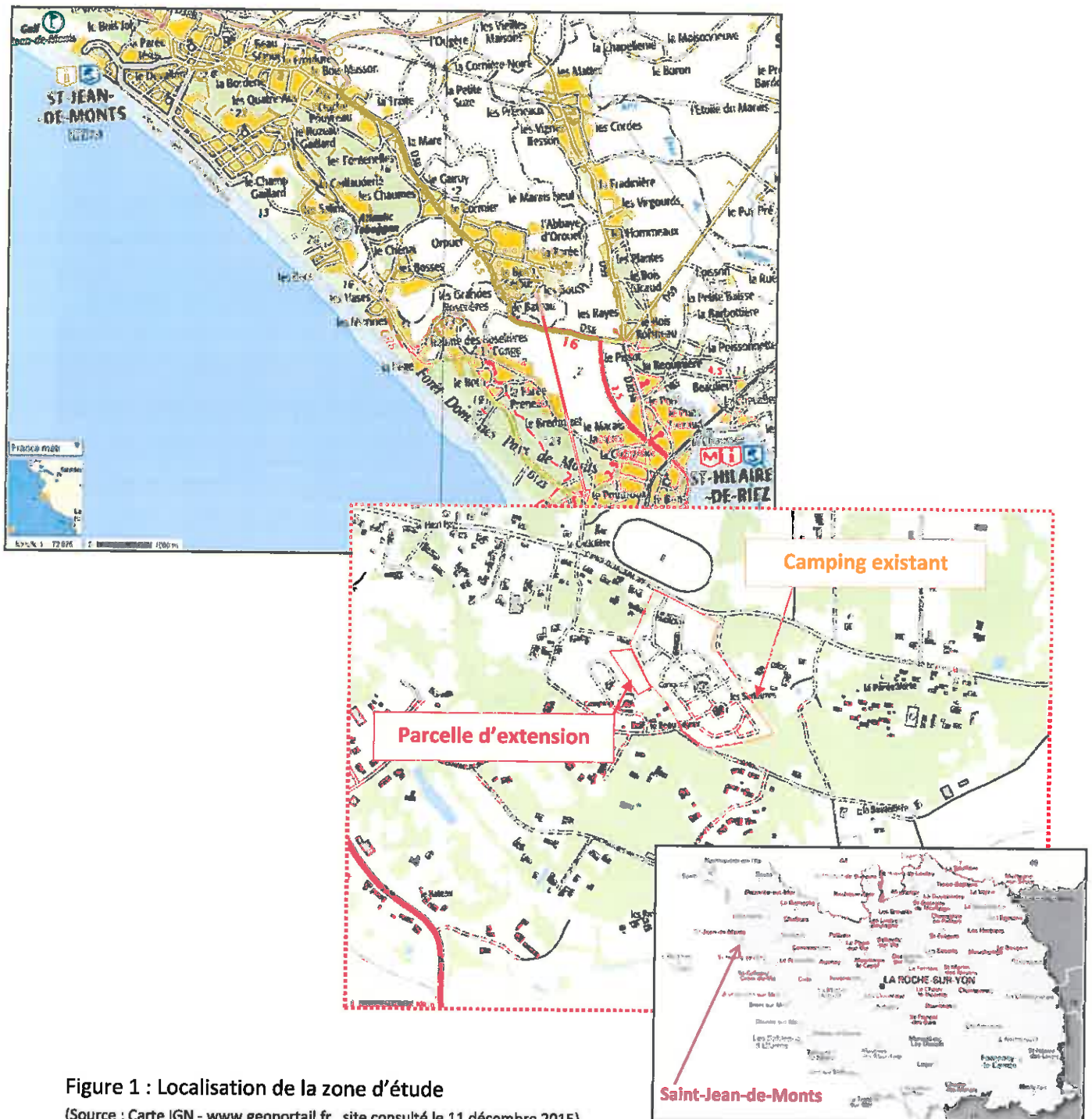
Le présent rapport présente le diagnostic écologique réalisé sur la parcelle d'extension (CZ 39) avec l'inventaire faune/flore et zones humides.

## II- PRESENTATION DE L'ETAT ACTUEL DU SITE

### II-1 SITUATION GEOGRAPHIQUE, CADASTRALE

Commune : Saint Jean de Monts (85)

Localisation : Au Sud-Est du centre-ville de Saint-Jean-de-Monts (Figure 1)



**Référence cadastrale :** Section CZ : N° 39 (parcelle d'extension)

**Superficie du projet :** Environ 3000 m<sup>2</sup>



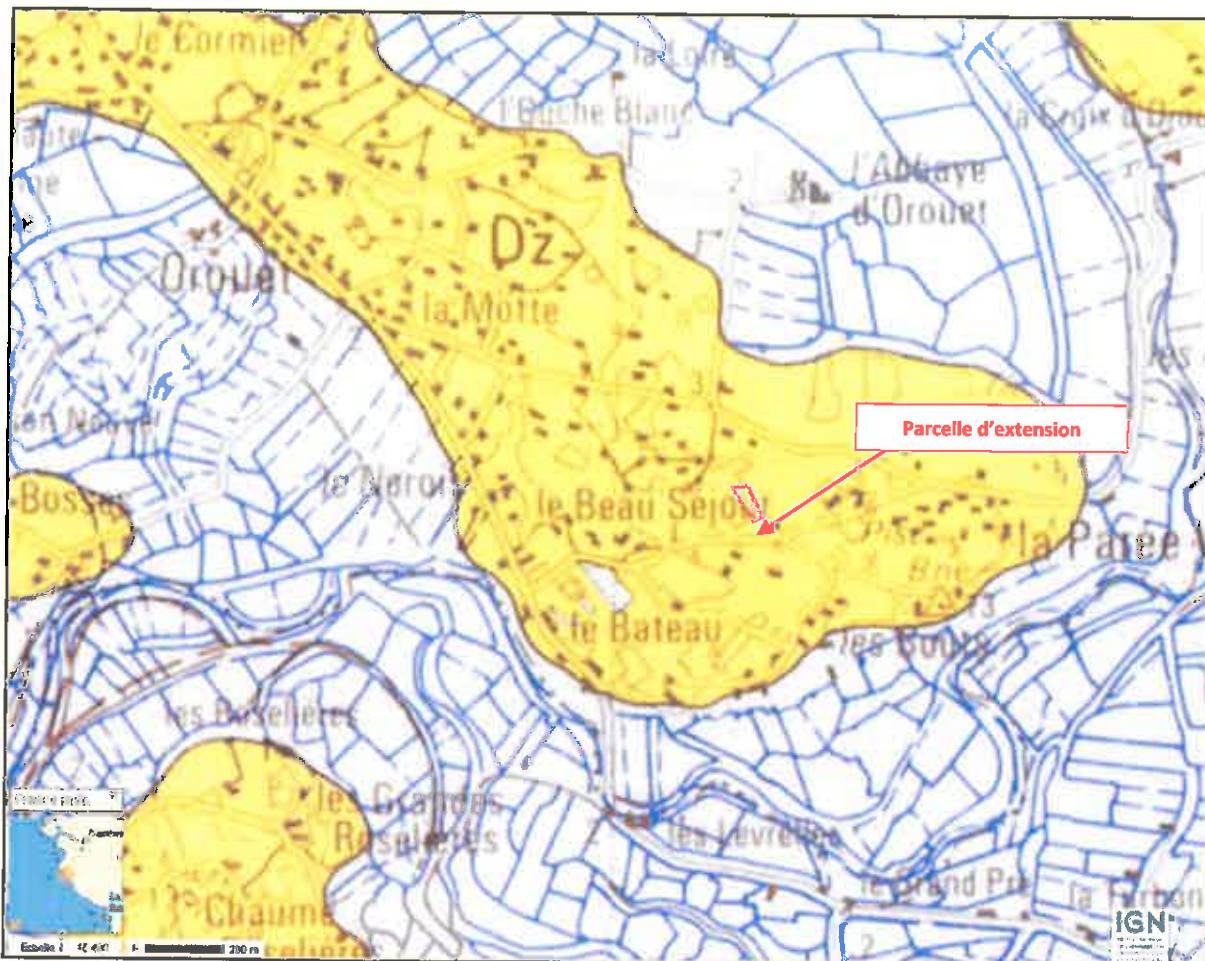
**Figure 2 : Localisation de la zone d'étude**

(Source : Orthophoto - [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr), site consulté le 11 décembre 2015)

## II-2 CONTEXTE GEOLOGIQUE GENERAL

Carte géologique : N° 560 – ST-GILLES-CROIX-DE-VIE - BRGM, 1/50000 (Figure 4)

Formation géologique : Le projet repose sur les sables dunaires.



Dz	Sables dunaires récents et actuelles
----	--------------------------------------

Figure 3 : Extrait de carte géologique, source : Géoportail et Infoterre

## II-1 PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

En 2007, la DIREN a lancé une étude régionale de pré-localisation des zones humides et plans d'eau. Sur le département de la Vendée, ce recensement des zones humides probables et plans d'eau a été réalisé par le bureau d'études calvadosien AGRICULTURE & ENVIRONNEMENT (métadonnées créées le 24/04/2008 ; mises à jour le 27/07/2009). Ce travail a été établi sur le SIG MAPINFO par photo-interprétation et croisement des données existantes (BD Ortho 2001 et 2006, MNT, réseau hydrographique, cartes géologiques,...). La photo-interprétation par les outils utilisés permet une pré-localisation des zones humides probables. La pré-localisation par photo-interprétation doit donc rester un pré-repérage devant impérativement donner lieu à un travail de terrain, et en aucun cas être assimilé à un inventaire des zones humides. En l'absence d'inventaire sur un territoire, cette pré-localisation établie par la DREAL peut servir comme un premier document d'alerte, imparfait tantôt par excès tantôt par défaut, mais couvrant tout le territoire et/ou comme la phase initiale d'une démarche d'inventaires. La pré-localisation n'a donc pas vocation à se substituer aux démarches d'inventaires déjà réalisées ou en cours.

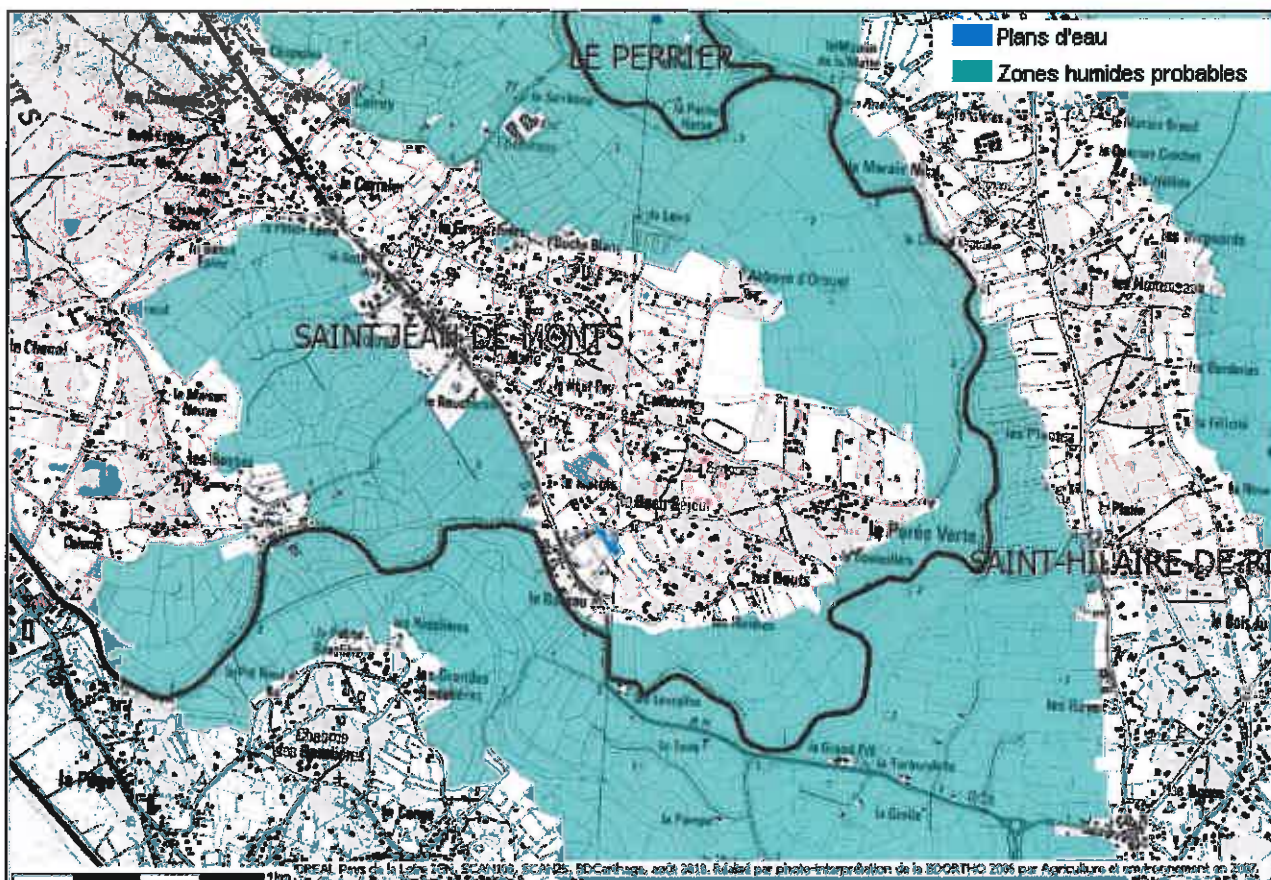


Figure 4 : Pré-localisation des zones humides, source : DREAL Pays de Loire

Aucune zone humide potentielle n'est observée sur le site selon la pré-localisation de la DREAL .

## II-2 INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

L'inventaire communal de Saint Jean de Monts ne fait pas état de la présence de zones humides sur le site du projet. Cet inventaire réalisé sur l'ensemble du territoire communal a pour objectif d'identifier les principales zones humides à prendre en compte dans les orientations d'urbanisation (PLU). Cependant compte tenu de l'étendue du territoire prospecté, cet inventaire peut demander à être affiné sur une localisation précise à l'échelle de la parcelle. Ainsi, il est nécessaire à l'échelle d'un projet d'aménagement de vérifier l'existence ou non de ce type de milieu suivant la réglementation en vigueur (arrêté du 28 juin 2008 modifié).

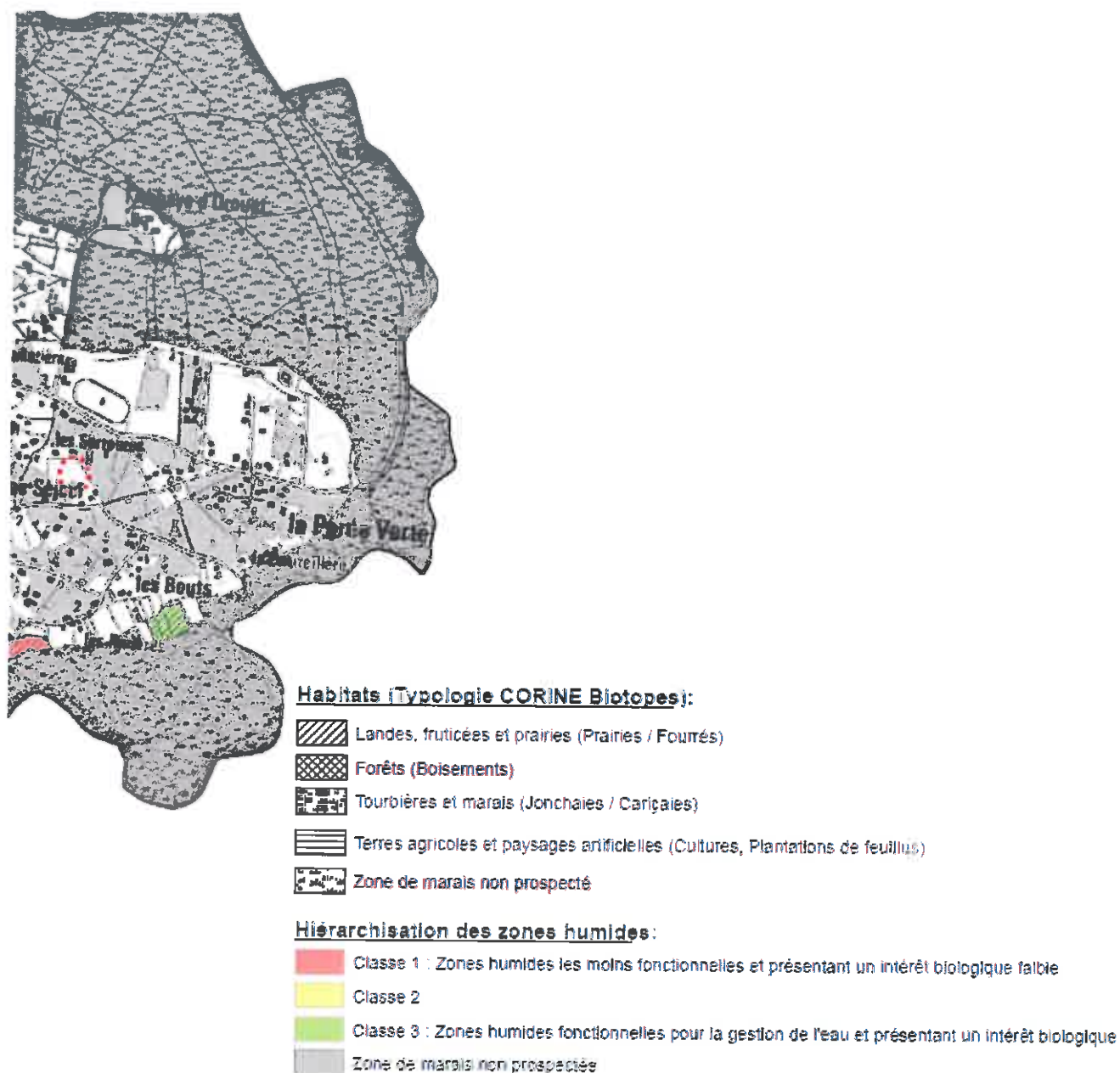


Figure 5 : Extrait de l'inventaire communal des zones humides (Source : ADBVBB 2013)

### III- CONTEXTE ECOLOGIQUE

---

#### III-1 CONTEXTE ECOLOGIQUE REGLEMENTAIRE

Le recensement des inventaires écologiques (ZNIEFF) et réglementaires (Natura 2000) sur le territoire communal de Saint-Jean-de-Monts sont présentés dans le tableau ci-après.

*Tableau 1 : Inventaire des milieux naturels recensés sur la commune*

TYPE DE PERIMETRE	NUMERO	INTITULE	PROJET CONCERNE	DISTANCE AU PROJET
ZPS	5212009	MARAIS BRETON, BAIE DE BOURGNEUF, ILE DE NOIRMOUTIER ET FORET DE MONTS	non	510 m au Sud
ZSC	5200653	MARAIS BRETON, BAIE DE BOURGNEUF, ILE DE NOIRMOUTIER ET FORET DE MONTS	non	510 m au Sud
ZICO	PL05	BAIE DE BOURGNEUF ET MARAIS BRETON	non	250 m au Sud
ZNIEFF I	50010013	ANCIEN COURS DE LA BAISSSE	non	500 m au Nord-Est
ZNIEFF I	50010014	MARAIS DE LA BASSE EPINE A OROUET	non	1,6 km au Nord-Ouest
ZNIEFF I	50010020	PRAIRIES HUMIDES DE LA CROIX BUSSARD ET DU PRE SAUVEUR	non	10 km au Nord
ZNIEFF II	50010000	MARAIS BRETON - BAIE DE BOURGNEUF	non	510 m au Sud
ZNIEFF II	50250000	FORET, DUNES ET LITTORAL DES PAYS DE MONTS	non	2 km au Sud
ZHIM	51100402	MARAIS BRETON	non	510 m au Sud

Le projet n'est inclus dans aucun périmètre écologique et/ou réglementaire.



Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 510 m au Sud du camping, il s'agit du site (ZPS et ZSC) « MARAIS BRETON, BAIE DE BOURGNEUF, ILE DE NOIRMOUTIER ET FORET DE MONTS ».

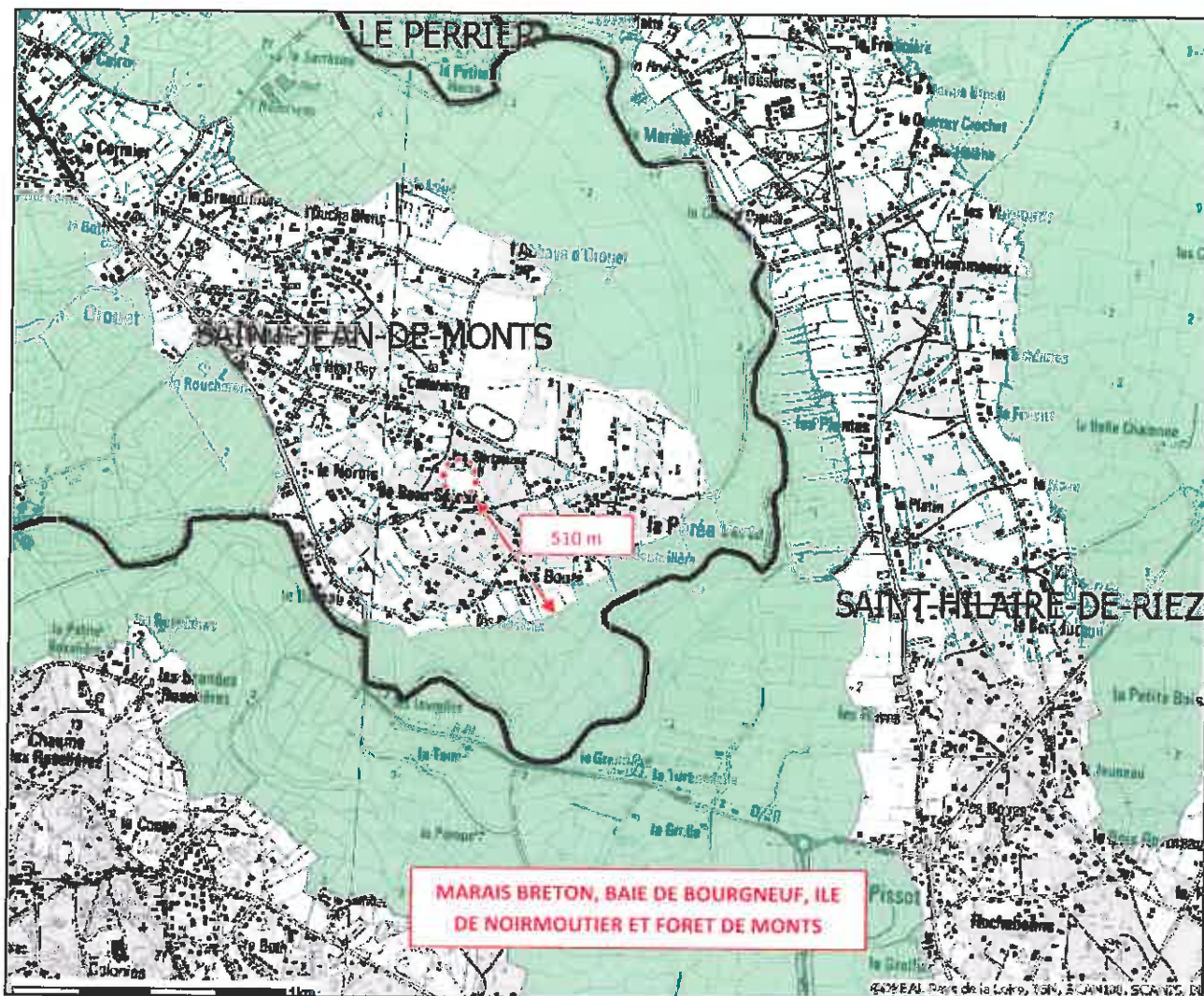


Figure 6 : Localisation du site d'étude vis-à-vis du périmètre Natura 2000 le plus proche

## **IV- INVENTAIRE ECOLOGIQUE LOCAL ET DELIMITATION DES ZONES HUMIDES**

---

### **IV-1 INVENTAIRE ECOLOGIQUE : DESCRIPTION DES HABITATS ET DES ESPECES**

Afin de caractériser les différentes formations végétales en place, des relevés floristiques ont été réalisés sur des placettes homogènes d'un point de vue des conditions du milieu. Chaque type d'association végétale a pu ainsi être identifié. L'ensemble de la zone d'extension a été parcouru afin de localiser la présence éventuelle d'espèces protégées.

La prospection de terrain a été menée le 8 décembre 2015 par temps couvert.

Dans le même temps, les différentes espèces animales observées ont été identifiées et le potentiel d'accueil des habitats pour les espèces patrimoniales susceptibles d'être présentes dans le secteur a été évalué.

#### **IV-1-1 Habitats et végétation**

L'inventaire écologique s'est concentré sur la parcelle d'extension (parcelle n°39 de la section CZ). Le camping actuel étant déjà aménagé (présence de mobil-homes, divers bâtiments...), quelques espaces verts sont présents (pelouses, alignement d'arbres (Cyprès, Chênes...)).

#### ***La parcelle CZ 39***

La parcelle CZ 39 est déjà relativement anthropisée. Des caravanes, jeux (balançoires) occupent la zone. Cette dernière a en effet été partiellement aménagée en camping, des haies arbustives semblent délimiter des emplacements en partie enherbés. Plusieurs zones remblayées ont également été observées (allée en graviers...).

La végétation est relativement restreinte sur la zone. Elle se caractérise par la présence d'une strate herbacée dominée par le Pâturin et quelques espèces accompagnatrices comme le Trèfle, le Sénéçon, l'Erigeron... Les haies arbustives sont, quant à elles, dominées par le Troène, l'Épine noire. Quelques Pins maritimes sont présents sur la zone d'étude ainsi qu'en limite séparative de la parcelle où ils sont également accompagnés de quelques Chênes verts.

#### **Conclusions**

Le cortège floristique sur la zone est très réduit et ne présente pas de diversité spécifique importante. Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude en date d'inventaire ni aucun habitat d'intérêt communautaire associé au réseau Natura 2000 présent à plus de 500 m de la zone d'étude. Le potentiel d'accueil pour la flore est relativement limité.



*Photo 1 : Parcelle d'extension*



*Photo 2 : Parcelle C d'extension avec camping-car*

#### **IV-1-2 Faune**

Lors de l'inventaire, peu d'espèces animales ont été observées. Il s'agit principalement d'Oiseaux identifiés en vol au dessus de l'emprise du projet comme le Pigeon ramier ou les Passereaux (Moineau domestique, Mésange charbonnière)...

#### **Conclusions**

Aucune espèce patrimoniale et aucun site de nidification potentiel ou avéré n'a été observé sur le site du projet. Le potentiel d'accueil des parcelles concernées par le projet est limité.

## **IV-2 DELIMITATION DES ZONES HUMIDES**

L'identification des zones humides a été réalisée à partir des critères d'identification des zones humides définis dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Lors des relevés de végétation réalisés dans le cadre du diagnostic écologique, il a identifié les espèces dominantes (espèces dont le taux de recouvrement cumulé représente 50% et celles dont le taux de recouvrement excède 20%). Si dans cette liste d'espèces dominantes, plus de la moitié est caractéristique de zone humide (selon la liste annexée à l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009), le milieu peut être considéré comme zone humide.

Afin de délimiter les zones humides et d'en estimer la surface, un inventaire floristique a été réalisé pour apprécier les changements de végétation et relever la limite à laquelle les espèces dominantes ne sont plus considérées comme hygrophiles ou méso-hygrophiles.

Le critère végétation a été complété par le critère sol. Des sondages de sol ont été réalisés à la tarière à main. Les profils de sol ont été comparés à la liste des sols caractéristiques de zones humides présentés dans l'arrêté.

Si l'un des deux critères sol ou végétation est caractéristique de zone humide alors le milieu est classé en zone humide.

### **IV-2-1 Le critère végétation**

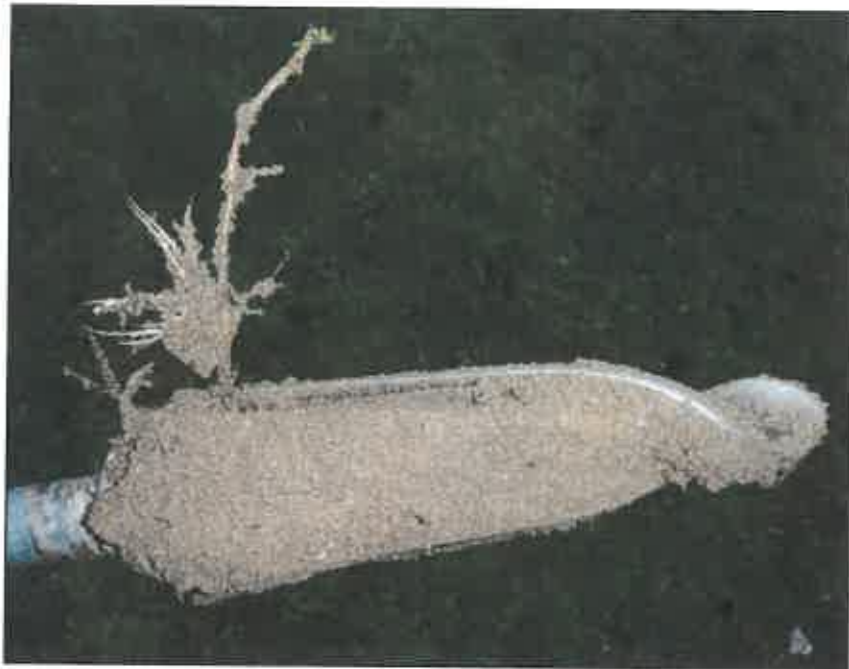
Comme vu dans le paragraphe IV.1.1, la végétation de la zone d'étude (parcelle CZ 39) est très limitée. Elle ne présente pas de caractère hygrophile particulier.

### **IV-2-2 Le critère sol**

Les sondages réalisés sur l'ensemble du périmètre d'étude montrent la présence d'un sol à dominance sableuse. Trois sondages ont été effectués à la tarière à main (Carte 1).

Les sondages effectués sur la zone d'étude ne présentent pas de trace d'hydromorphie sur les premiers centimètres (photo 4) où l'on retrouve un sable de couleur marron. **Ces sols ne sont donc pas des sols caractéristiques de zones humides d'après l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009.**

$S_1, S_2$ et $S_3$ :	0 - 5 : Terre végétale brune
	5 - 40 : Sable marron sans trace d'hydromorphie
	40 - 70 + : Sable marron plus clair sans trace d'hydromorphie
Classe d'hydromorphie GEPPA: hors classe d'hydromorphie	
<b>Sol non caractéristique de zone humide</b>	



*Photo 3 : Sable marron avec racines et sans traces d'oxydation*



*Photo 4 : Sable marron clair sans trace d'oxydation*

#### **IV-2-3 Conclusions sur les zones humides**

Sur le périmètre d'étude, les sondages pédologiques menés, le 19 février 2015, ainsi que le critère végétation n'ont pas révélé la présence de zone humide.



Carte 1 : Localisation des sondages pédologiques sur la parcelle d'extension



Camping actuel

Zone d'extension

**Légende :**

-  Zone d'étude aménagée type camping
-  Sondage non caractéristique de zone humide

## V- CONCLUSION DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

---

Le diagnostic réalisé sur le site d'étude (parcelle d'extension CZ 39) ne fait pas état de la présence d'espèces animales et/ou végétales d'intérêt patrimonial. Le site d'étude présente une diversité floristique limitée. Les prospections réalisées à ce jour n'ont pas été faites pendant la période la plus optimale à l'observation de la majorité des espèces animales et végétales, néanmoins compte tenu de l'environnement dans lequel s'insère la zone d'extension (cette dernière est entourée par deux zones de camping) et du fait du caractère déjà anthropique de la zone d'étude, le potentiel d'accueil pour la faune et la flore est très restreint.

Enfin, le site d'étude ne fait pas état de la présence de zone humide (telle que définie par les critères de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009).

